



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAUSSINIOJOULS

Date de convocation : le 01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq le quinze Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAUSSINIOJOULS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **M. Thierry ROQUE**, Maire.

Présents : ROQUE Thierry Maire, CHABBERT Jacques 1^{er} adjoint, CAMACHO Cyril 2^{ème} adjoint, CARDINAL Jacqueline, CHABBERT Cyril, BATAILLE Pascale, SCOTTI Olivier, IMBERT Franck, RIEUX David

Absents : MAURIOS Jean Pierre, CAUSSAT Frédéric
Madame COSTES Aurélie a été nommée secrétaire.

OBJET :

Le conseil communautaire, par délibération en date du **17 février 2025**, a fait le bilan de la concertation avec la population et arrêté le projet de PLUi des Avant-Monts.

En application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils municipaux des Communes membres de la CC des Avant-Monts. Cette étape marque le début d'une phase de consultation pour avis des personnes publiques associées et des communes membres. Cette phase de consultation administrative précède l'organisation d'une enquête publique, étape importante où le public pourra consulter l'ensemble des pièces composant le dossier et formuler des observations sur ledit projet.

Le projet arrêté a été soumis en version dématérialisée pour avis aux 25 communes membres de Avant-Monts par courrier recommandé AR daté du **06 mars 2025** afin que leurs conseils puissent rendre un avis sur le projet, dans un délai de 3 mois.

Cet avis sera joint au dossier du PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son avis sur le Projet de PLUi arrêté le 17 février 2025 par la Communauté de Communes des Avant-Monts.

Monsieur le Maire expose le PLUI des Avants Monts à l'ensemble du Conseil Municipal. Il en ressort que les zones des projets photovoltaïques n'ont pas été prises en compte et que la superficie attribuée pour les petites communes est insuffisantes.

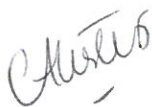
Aussi, un manque de solidarité entre les communes membres les plus grandes, envers les communes les plus petites, est à souligner.

LE CONSEIL MUNICIPAL
vote,

- A 2 voix pour un avis favorables avec réserves sur le projet de PLUI arrêté et demande que les observations énoncées dans la présente délibération soient prises en compte
- A 7 voix pour un avis défavorable sur le projet de PLUI arrêté.

La Décision retenue par le Conseil Municipal est donc défavorable.

La secrétaire de séance



Le Maire,
Thierry ROQUE.

